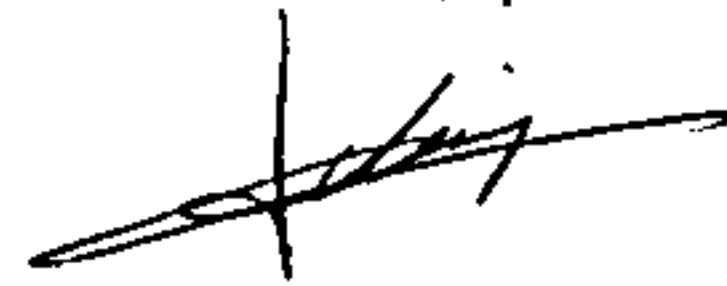


315 251 108

ORDONNANCE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
LE GREFFIER :



Nous, Président du Tribunal de Commerce de PARIS,

Officier dans l'Ordre National du Mérite,

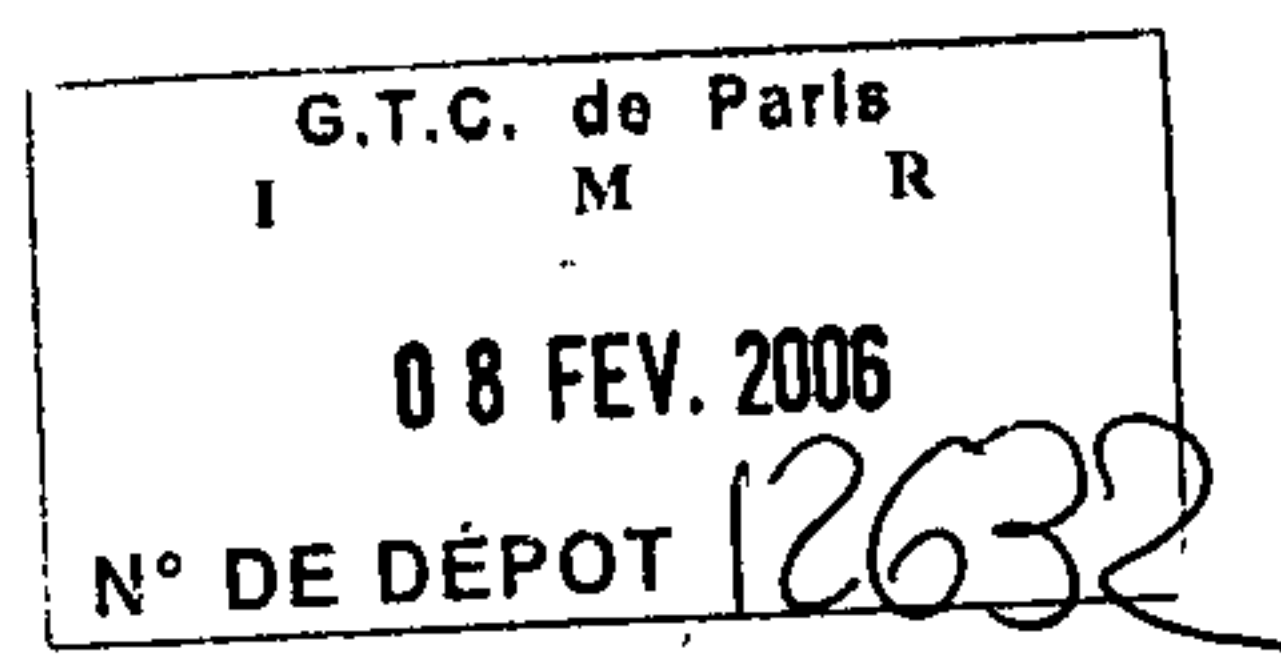
Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces à l'appui,

Vu l'organigramme du Groupe Michel DELFAU,

Vu la Loi du 24 Juillet 1966,

Vu les articles 93 et 94 du décret du 29 Mai 1959,

Vu notre ordonnance en date du 6 Octobre 2005,



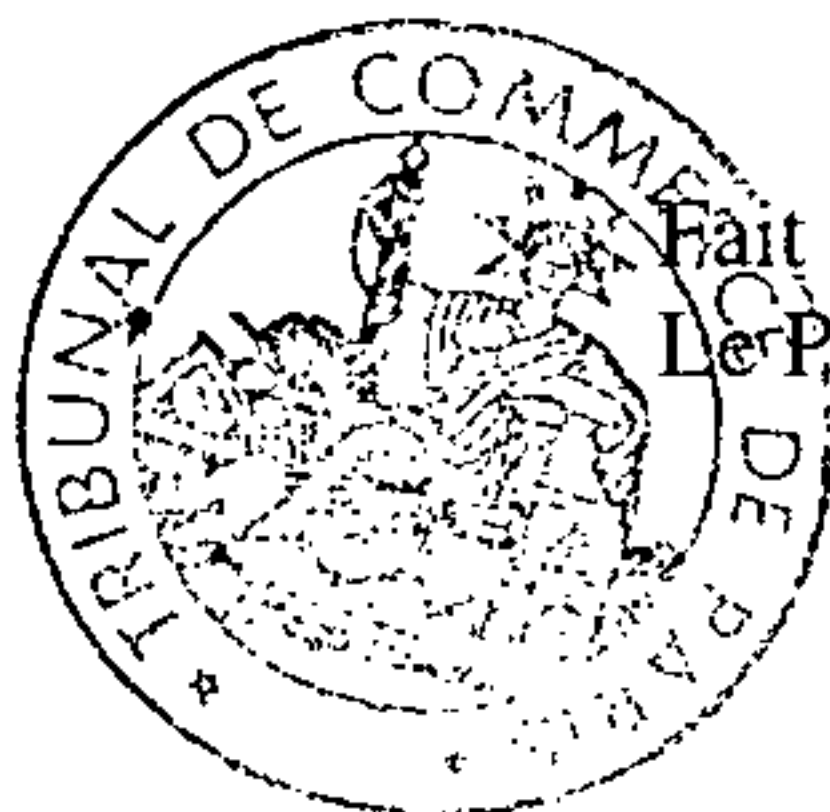
Prorogeons la mission de Maître Gérard PHILIPPOT, Administrateur Judiciaire, en qualité d'Administrateur Provisoire de la SAS A.I. NETT ayant son siège social 41, rue Condorcet 75009 PARIS, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 6 Juillet 2006,

Disons qu'en cas d'empêchement, il sera pourvu à son remplacement par ordonnance rendue sur simple requête,

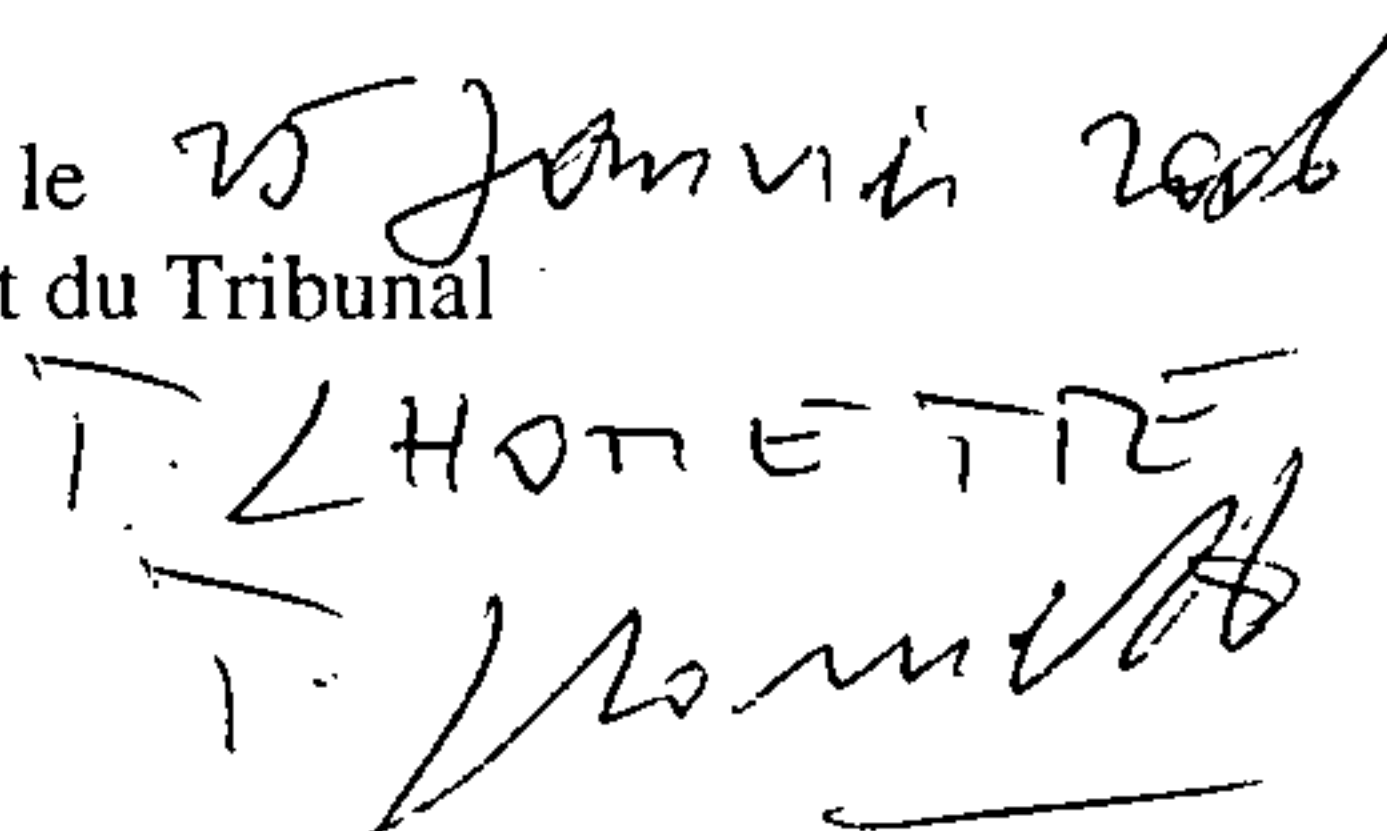
Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé,

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Le Greffier,
C. JARDIN



Fait à Paris, le 25 Janvier 2006
Le Président du Tribunal



T. L'HONETRE